



Municipalité de
Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

Que lors de la séance ordinaire, tenue le 4 janvier 2022 M. Stéphane Turgeon, maire, a donné avis de motion, qu'il sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal, le règlement 271-2022 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s.

Ce code contient les valeurs, les obligations ainsi que les balises, qui permettent à chaque membre du conseil d'orienter leur conduite, d'assumer leurs responsabilités et de bien remplir leur rôle en tant qu'élu municipal.

Le règlement 271-2022 sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le lundi 7 février 2022, à 19h30, au centre communautaire (59, rue Anselme-Jolin).

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau municipal, situé au 61-A, rue Principale, sur les heures d'ouverture ou sur le site de la municipalité à l'adresse suivante :
www.st-nazaire.ca

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 6^e jour du mois de janvier 2022.

Joanie Bolduc Pelchat
Directrice générale/secrétaire-trésorière